



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016**

**Aujourd'hui, mardi treize décembre deux mille seize, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.**

**Étaient présents :** M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, Mme LAGARDE Geneviève, Mme BESSOU Evelyne, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY-ZUILLI Sabine, Mme LENEVEU Héléne, M. GUIRAL Lionel, M. SINDOU Géraud, Mme CHABERT Fabienne, Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, Mme EYMES Isabelle.

**Étaient excusés :** M. BOUILLAGUET Vincent (**procuration** donnée à M. le Maire), M. TULET André (**procuration** Mme BOYER), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (**retard** arrivée à 19h15), M. ROUET Thibaut (**procuration** donnée à M. SIMON), Mme BOUIX Catherine (**retard** arrivée à 19h25), M. SENNAC Pierre-Louis (**procuration** M. COLIN), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick.

**Présents : 27**

**Excusés : 8**

**Procuration(s) : 4**

**Secrétaire de séance : Lionel GUIRAL**

**PROJETS MODIFIÉS :**

Suite à l'identification par M. MAFFRE en Commission des finances d'anomalies sur les tarifs publics locaux 2017, il vous est proposé un nouveau livret actualisé, notamment sur les branchements d'eau et d'assainissement → **livret des tarifs 2017** (décisions et délibérations sur table)

**N° 8 : « Admission en non-valeur 2016 : budgets annexes eau et assainissement 2<sup>ème</sup> paragraphe, au titre des redevances eau : lire 47 861, 12 € HT au lieu de 47 861,62 € HT**

**N° 14 : « Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) → rapport sur table**

**Mme Brigitte RIVIERE :**

M. le Maire merci de me laisser la parole. En fait, j'interviens après une interview de Mme la Préfète concernant le financement du complexe cinématographique. Je vous avais déjà sollicité à ce propos lors d'un précédent conseil, en vous demandant si vous aviez effectivement demandé l'aide de l'État et plus exactement, je vous demandais de me confirmer que vous aviez sollicité l'aide de l'Etat et si ce dossier avait été rejeté, ce à quoi vous m'aviez répondu que mes informations étaient erronées et que c'était pure fiction, qu'il n'y avait jamais eu d'intervention de ce type.

Or, lors d'une interview à la presse le 14 novembre, la question du dossier de financement du cinéma a été évoquée avec Mme la Préfète et en particulier la question lui avait été posée, à savoir : « Avez-vous connaissance de ce dossier, de ce projet ? » Autrement dit, est-ce que l'on a sollicité l'État et la réponse a été claire, je la cite : « Oui, un premier dossier de demande de financement nous a été envoyé par la Mairie cette année, mais il était incomplet et nous attendons donc un nouveau dossier ».

Alors je n'ai pas trop compris pourquoi est-ce que, lorsque je vous avais posé la question, vous m'aviez effectivement dit qu'il n'y avait pas eu de sollicitation antérieure, vous allez sûrement m'éclairer. Et puis cela me donne aussi l'occasion de vous demander où on en est dans ce financement puisque je pense, peut-être que je me trompe, mais vous me le direz à ce moment-là, que par rapport à l'aide de l'État cela va se faire par le biais du SVIS et donc je pense qu'il y a un problème avec ce genre de financement, concernant le fait qu'il y a un lien avec un privé. Donc, je pense que cela va être compliqué d'avoir une subvention de l'État avec effectivement un acteur privé. Donc je voudrais que vous m'en disiez davantage. Avez-vous reproposé un dossier à Mme la Préfète un petit peu mieux ficelé ? Par quel biais est-ce que l'on aura les financements et puis dans l'hypothèse où, ce que l'on ne souhaite pas évidemment, mais on n'en est pas à ce financement-là, comment fait-on ? Parce que je rappelle quand même que 2,3 millions issus du privé et 3 millions à charge de Cahors, il nous reste quand même 2 millions et demi à la charge de l'État, Région et Département. Je vous remercie.

#### **Le Maire :**

Je peux effectivement vous faire un rappel de procédure si vous le souhaitez parce que dans ce genre de projets il y a une procédure à respecter, ce que nous avons fait depuis le moment où nous avons décidé de présenter ce projet dans le cadre de la campagne électorale qui a été validé par les Cadurciens. Il y avait la nécessité évidemment, de conduire une étude d'opportunité, ce que nous avons fait, une étude de programmation et puis ces études-là ayant validé l'intérêt et l'opportunité du projet, nous avons, lors du dernier Conseil municipal, délibéré pour lancer ce projet et surtout, pour autoriser le Maire à aller solliciter les subventions. C'est ce que nous sommes en train de faire. Le dossier est déposé et c'est la procédure habituelle, au travers de laquelle nous sommes allés solliciter des fonds de divers types. On sait qu'il y en a qui sont fléchés, ce sont ce que l'on appelle les sectoriels, sur les cinémas comme ceux de la Région. Il y en a d'autres qui sont davantage des fonds d'État et donc, nous considérons qu'ils répondent parfaitement aux critères qui ont été définis par l'État, à la fois sur la volonté de soutenir les équipements structurants et cela en est un et par ailleurs qui ont cette vocation à développer les centres bourgs et les centres-villes. Nous avons l'habitude lors de ces projets structurants, d'être toujours interpellés sur le financement, cela a été le cas sur le projet du complexe aquatique à l'époque. Je me souviens du débat qu'il y avait pu avoir au moment de la réalisation du Trait d'union, je crois que tu t'en souviens Michel SIMON. Nous avons porté et bouclé, je crois quasi définitivement, tout de moins sur le financement, le projet de musée. À chaque fois, nous avons démontré notre capacité à la fois à avoir des projets dont nous tenions des délais et à la fois, dont nous tenions les montants qui, par ailleurs, étaient plutôt bien subventionnés - sur le complexe aquatique par exemple, nous étions sur un gros dossier à 12,5 millions d'euros avec 30 % de subventions - ce qui était déjà particulièrement important. La subvention de l'État était déjà de plus d'un million d'euros, celle de la Région également donc grosso modo, c'est à peu près ce que l'on sollicite aujourd'hui. Le Trait d'union, c'est 50 % de subvention et sur le musée Henri-Martin on a par contre été encore plus performants puisque nous avons atteint les 70 % de subventions, notamment en faisant appel à ce fonds de soutien. Je veux juste quand même signifier que par rapport à l'époque précédente, il y a une rigueur et une orthodoxie budgétaire qui n'a rien à voir avec ce qu'elle était à l'époque, avec des dépassements conséquents à la fois sur les délais et sur les budgets.

Si je devais en citer un, ce serait le parking souterrain dont on connaît les dérapages qu'il y a pu avoir. Le seul outil qui avait été utilisé à l'époque pour répondre à ces dérapages a été une augmentation de la fiscalité très importante. Dans un même temps, je rappelle que nous n'avons toujours pas - et nous comptons bien poursuivre jusqu'au bout de ce mandat malgré les difficultés - augmenté les taux et que l'endettement a plutôt baissé alors que sur les années précédentes, ils avaient toujours augmenté. Donc j'ai envie de dire « Écoutez, ne vous précipitez pas. Faites-nous un minimum confiance » ; auquel cas je pourrais considérer que vous n'êtes pas que dans la volonté plutôt politicienne consistant à contester un projet qui, par ailleurs, je le crois, est attendu aujourd'hui par les Cadurciens et surtout, par le milieu économique et les commerçants de centre-ville. Nous aurons l'occasion d'en redébattre. Le dossier est déposé pour aller chercher les financements et compte tenu des financements que nous avons eus sur les autres projets, on peut considérer aujourd'hui que nos demandes sont plutôt réalistes et conformes aux objectifs de nos partenaires.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal**

#### **Le Maire :**

Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui Madame EYMES ?

#### **Mme Isabelle EYMES :**

À la lecture de ces décisions, nous avons compté pas moins de quinze communes du Grand Cahors avec lesquelles vous avez conclu un avenant pour mise à disposition des serres municipales. Donc peut-être qu'il y en a eu d'autres avant, je ne sais pas, mais cela nous amène à vous demander si les serres municipales ont vocation à être déclarées à un moment donné, d'intérêt communautaire ?

#### **Le Maire :**

Non pas du tout pour l'instant. Je ne sais pas à quoi vous faites référence. Serge MUNTE va certainement m'éclairer et je pourrais répondre sur le fond. Je pense qu'elle fait plutôt référence aux ventes de plants aux mairies.

#### **M. Serge MUNTE :**

Vous savez qu'aux serres municipales on a gardé interne la production des plants qui sert au fleurissement de la Ville donc cela ne coûte pas plus cher à la collectivité de produire 50 000 plants ou 55 000 plants. On sait que les communes du Grand Cahors ont parfois des problèmes pour s'approvisionner en fleurissement. Les services ont fait part aux élus de la volonté de mettre à disposition, moyennant finances bien sûr, ces plants aux communes qui le désireraient. Voilà, ce sont onze communes qui ont souscrit une convention avec la Ville de Cahors pour pouvoir bénéficier du prix groupé puisque l'on élève ces plants aux serres de Cahors, c'est tout. Mais nous n'irons pas plus loin, le lieu de production n'est pas mutualisé.

#### **M. Jean-Luc MAFFRE :**

Sur la décision page 8 2016/151, vous avez conclu à une mise à disposition à titre gratuit d'un appartement de type V d'une superficie de 93 m<sup>2</sup>. Est-ce que l'on peut savoir dans quel but et à qui ?

#### **Le Maire :**

Je vais passer la parole à Martine. Je pense que cela doit faire référence à la mise à disposition du CMS Jean-Calvet.

**Mme Martine LOOCK :**

Il s'agit en effet du centre médio-scolaire. Nous sommes réglementairement obligés d'héberger au chef-lieu le centre médio-scolaire.

Il était déjà hébergé au groupe Nord, mais dans le bâtiment A, le premier bâtiment à droite de l'entrée dans des conditions vieillottes pour ne pas dire plus. Dans le cadre de l'amélioration et de la meilleure exploitation des bâtiments communaux, le centre médio-scolaire est maintenant hébergé toujours au groupe Jean CALVET, mais au bâtiment D qui est au fond et qui est occupé aux trois quarts par l'A.L.G.E.E.I. ou d'une grosse moitié par l'A.L.G.E.E.I. qui nous paye un loyer et qui paye ses fluides. Dans la deuxième partie de l'étage, nous avons le P.E.T.R. qui est une organisation Grand Cahors qui nous paye également les fluides. Tout le niveau de sous-sol a été réaménagé pour la vie scolaire qui y a regroupé ses ateliers, les stocks, le bureau de la vie scolaire technique, avec les stocks pour les écoles, etc. Tout cela était également dans le bâtiment A et dans des conditions qui n'étaient pas excellentes. Et enfin dans le dernier appartement, nous avons logé le centre médio-scolaire dans des locaux qui ont été rénovés, rendus accessibles, ce qui était important pour ce centre médico-scolaire et également pour l'A.L.G.E.E.I. C'est une meilleure utilisation des locaux communaux qui a été faite et la mise à disposition est gratuite parce que c'est une obligation réglementaire de les loger, de fournir le matériel, chauffage et fluides compris. C'est une obligation faite au chef-lieu.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Cela aurait été intéressant simplement de le préciser dans la délibération.

**Le Maire :**

Ce n'est pas une délibération.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Enfin dans la décision.

**Mme Martine LOOCK :**

Vous avez l'explication.

**Le Maire :**

Michel GRINFEDER, vous souhaitez intervenir ?

**M. Michel GRINFEDER :**

Oui. Je ne pensais pas intervenir là-dessus, mais comme c'est juste à côté de cet appartement dont vous parlez, de l'autre côté du couloir en rez-de-chaussée et à l'étage supérieur effectivement, il y a des locaux qui sont loués à l'A.L.G.E.E.I exactement, c'est l'appartement thérapeutique de la classe intégrée du groupe Nord. Ce sont donc des enfants handicapés. Je suis le médecin psychiatre de cette structure que nous occupons depuis la rentrée dernière, depuis plus d'un an, qui donne entièrement satisfaction, mais il y a un problème qui se pose. J'attire votre attention dessus et je pense que vous en aviez déjà conscience quand le contrat de location s'est effectué, mais ce problème se pose de façon de plus en plus aiguë, c'est que l'accès à cet appartement est très compliqué pour les enfants qui présentent un handicap neurologique.

La situation au niveau Vigipirate interdit que des véhicules accèdent à cet appartement en temps scolaire. Il y aurait peut-être une solution, c'est le parking qui est juste en contrebas de ces locaux, qui est un parking qui est utilisé par des associations et qui est mis à disposition de la Ville. S'il était possible là d'avoir un emplacement réservé handicapé et que pourrait utiliser, en temps scolaire, les taxis ou les véhicules de l'A.L.G.E.E.I. qui amènent ces enfants handicapés ? C'est un problème de trouver un stationnement à proximité qui puisse permettre un accès facile à l'appartement. Il y a 50 % actuellement des enfants qui sont dans cet appartement qui ont des problèmes de locomotion et donc c'est très difficile pour eux d'accéder de cette manière.

**Mme Martine LOOCK :**

Pour répondre à cette question, effectivement l'A.L.G.E.E.I. qui était également dans le bâtiment A mais au premier étage donc totalement inaccessible aux enfants, a été installée et relocalisée dans le bâtiment D avec un appartement d'internat en bas qui n'existait pas. Ils l'avaient en Ville, au rez-de-chaussée pour les enfants de la CLINT qui logent là à l'internat et ce local a été rendu accessible. Ensuite, les salles qui sont à l'étage ne sont pas accessibles, mais il y a la possibilité de faire les interventions au besoin dans le local du bas si cela s'impose. Sur le problème du parking, le problème s'est posé quand on a installé précisément dans ce bâtiment le centre médico-scolaire, parce que les personnes qui y travaillent avaient pas mal de matériel à transporter donc elles ont demandé à pouvoir se garer dans ce parking en contrebas, qui n'est pas utilisé par les associations, mais qui est utilisé par les véhicules du service scolaire qui ont là tout leur matériel. Donc dès qu'ils doivent livrer les écoles il faut bien qu'ils aient un parking de proximité. Le problème n'était pas remonté jusqu'à moi en ce qui concerne l'A.L.G.E.E.I. Mais je pense que comme nous avons trouvé une solution pour le centre médico-scolaire, il n'y a pas de raison de ne pas en trouver pour l'A.L.G.E.E.I. au cas d'espèce. Le problème doit remonter et je pense qu'il sera possible en temps scolaire parce qu'effectivement ce garage sert à la vie scolaire plutôt le soir parce que dans la journée ils sont en livraison dans les écoles. Donc je ne pense pas qu'il y ait de problème majeur, mais je m'attacherai à le résoudre.

<b>Arrivées de Mme DUPLESSIS-KERGOMARD et de Mme BOUIX à 19h15.</b>		
<b>Présents : 29</b>	<b>Excusés : 6</b>	<b>Procuration(s) : 4</b>

## **FINANCES**

### **1. Tarifs publics locaux 2017**

**Mme Martine LOOCK :**

Cette délibération est proposée chaque année au Conseil de décembre pour valider les tarifs de l'année suivante. Les tarifs 2016 avaient donc été fixés lors de la séance du 15 décembre 2015. Pour les tarifs 2017, un taux d'augmentation uniforme n'a pas été demandé. Quand il a été procédé à une augmentation, c'est dans le souci de prendre en compte tous les éléments susceptibles d'impacter le coût du service rendu et donc d'être au plus près du coût réel de ce service. Lors de sa séance en date du 4 avril 2014, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour fixer les tarifs des régimes municipaux dans la limite de 150 euros ainsi qu'aux gratuités sollicitées parfois lors de spectacles ou de locations de salles.

Cette délégation a été adoptée également pour les loyers municipaux n'excédant pas 450 euros par mois. Cette faculté a été accordée dans un souci de réactivité dans les cas où certains tarifs ou gratuités n'auraient pas été prévus. Les tarifs supérieurs aux limites ainsi fixées par le Conseil municipal doivent donc faire l'objet d'une délibération annuelle. C'est l'objet de cette délibération et de l'annexe qui est jointe.

Pour mémoire, les tarifs pris en vertu de la délégation générale font l'objet de la décision numéro 2016 504, vous la trouverez en page 8 du présent Conseil. Le tableau récapitulatif de ces tarifs se trouve également en annexe.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée d'adopter les divers tarifs selon le tableau joint en annexe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

**Mme Isabelle EYMES :**

Oui, j'imagine que surtout ce qui a été modifié, ce sont les tarifs des branchements. Parce que nous avons bondi quand nous avons vu cela. Donc c'était une grosse erreur, parce que là nous avons une augmentation de 100 % du tarif.

**Mme Martine LOOCK :**

C'était une coquille, elle a donc été rectifiée et c'est la raison pour laquelle vous avez un nouveau livret de tarif sur table.

**M. Serge MUNTE :**

Par rapport aux tarifs que vous allez voter ou ne pas voter, bien sûr il y a les tarifs, mais aussi certaines règles qui sont exposées dans ces livrets. Par exemple page 24, il est marqué en bas de la page « les forfaits eau, EDF et chauffage devront être réglés par les preneurs même lorsque la mise à disposition des salles est gratuite ». Donc, ces règles s'appliquent aux salles de la municipalité, mais elles s'appliquent aussi dans les mêmes conditions, aux salles du Grand Cahors. Les règles existaient auparavant il n'y a pas de nouvelles règles pour 2017, on pensait que, surtout les associations qui bénéficient de la gratuité, et ces associations par ailleurs sont la plupart subventionnées, on avait trouvé cette solution pour les sensibiliser aux coûts que supportait la Ville bien sûr pour ces locations de salles.

Alors je vais m'adresser à M. MAFFRE et à Mme RIVIERE, moi aussi je lis la presse locale. On parle d'honnêteté, d'équité donc je suis surpris et je m'étonne aussi qu'on s'étonne. Je lis ce qui est acté par Monsieur PRADIE, mais vous étiez présents tous les deux : « toutes les salles municipales ont été mises gratuitement à notre disposition sauf à Cahors ». On applique les mêmes règles à tous les partis politiques donc je pense que ce n'est pas ça, mais on nous met un peu en avant en disant que l'on n'accorde pas la gratuité aux partis politiques. C'est mon sentiment que je vais vous donner personnellement, donc vous demandez par la voix de Monsieur PRADIE, un droit d'exception par rapport aux partis politiques qui sont subventionnés quand même par les deniers publics. Moi, mais c'est mon avis personnel, cela conduit à dire que les partis politiques sont exclus des règles de la collectivité. Je ne sais pas si c'est comme cela que l'on va réconcilier la population avec les hommes politiques. Je n'en suis pas sûr. Et deuxièmement, donc là aussi tant mieux pour vous, vous dites que 13 000 électeurs sont venus aux urnes. Si je fais une multiplication par deux, cela fait donc 26 000 euros de recettes, il faut le rapporter donc aux 40 euros que l'on vous a demandés, pas pour la location des deux salles, mais pour les fluides. 40 euros par rapport à 2 600 euros, je pense qu'il n'y a pas à s'insurger contre les tarifs qui sont proposés à la Ville de Cahors. C'est ce que je voulais vous dire en toute amitié.

**Mme Brigitte RIVIERE :**

Juste, vous venez antérieurement de parler de politique politicienne, nous en avons un bel exemple-là. Par ailleurs, les paroles qui ont été rapportées par Monsieur MUNTE, ce sont les paroles de Monsieur PRADIE donc s'il a quelque chose à lui dire, il le lui dira à lui et non pas à nous, c'est une première chose.

**M. Serge MUNTE :**

Vous désolidarisez Monsieur PRADIE alors ?

**Mme Brigitte RIVIERE :**

La deuxième chose c'est qu'il n'a été fait qu'un constat, c'est-à-dire que c'est vous qui avez brodé en disant que nous voulions un droit d'exception. On ne veut aucun droit d'exception qui soit, nous n'avons fait que remarquer que partout ailleurs dans le Lot, les salles ont été mises à disposition gratuite. Après, vous en faites l'interprétation que vous voulez, mais comme elles le sont à d'autres endroits à Cahors, à la Bourse, etc.

**Le Maire :**

On avait pris une délibération pour que vous ayez la gratuité, par contre quand le parti socialiste prend la Bourse, il paye les fluides comme tout le monde, soit quinze euros par soirée.

**Mme Brigitte RIVIERE :**

Donc nous n'avons demandé aucun droit d'exception, nous n'avons fait que constater des choses factuelles. Voilà, c'est tout. Et pour le reste vous vous adresserez à M. PRADIE.

Adopté à l'unanimité.

## **2. Adoption de la décision modificative n° 1 – Budget eau 2016**

**Mme Martine LOOCK :**

Il s'agit de la décision modificative n° 1 pour le budget de l'eau pour l'exercice 2016. Lors de la séance du 15 avril dernier, nous avons adopté le budget primitif de l'eau pour l'année 2016 en fonctionnement suite à la notification tardive d'une régularisation concernant la redevance à l'agence de l'eau, il convient d'ajuster les crédits ouverts en dépense par un abondement de 10 000 euros.

Par ailleurs, un versement complémentaire en recette concernant des remboursements de charges de personnel permet de couvrir cette dépense. Cet EDM abonde donc les dépenses et les recettes de 10 000 euros pour un montant total modifié en fonctionnement de 2 487 000 euros pour l'exercice 2016.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée d'adopter la décision modificative n° 1 du budget de l'eau pour l'exercice de 2016 et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

## **3. Adoption de la décision modificative n° 2 – Budget assainissement 2016**

**Mme Martine LOOCK :**

Donc pour l'assainissement, lors de la séance du 15 avril dernier nous avons adopté le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2016. Il a été modifié le 2 novembre dernier. En fonctionnement suite à la présentation par les services du Trésor Public d'un montant d'admission en non-valeur supérieure à celui attendu, il convient d'abonder le chapitre 65 de 4 000 euros. Cette somme sera prélevée sur le chapitre 66 qui concerne les intérêts de la dette. En effet, les taux étant restés exceptionnellement bas en 2016, cette ligne présente un solde positif permettant ce virement. Cette décision modificative ne modifie pas globalement le montant de la section de fonctionnement, elle reste donc équilibrée à 3 209 200 euros en dépenses et en recettes pour l'exercice 2016. J'ai donc l'honneur de vous proposer d'adopter la décision modificative n° 2 du budget de l'assainissement 2016 et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

## **4. Adoption de la décision modificative n° 5 – Budget Ville 2016**

**Mme Martine LOOCK :**

Pour la Ville, lors de la séance du 15 avril dernier nous avons adopté le budget primitif de la Ville pour l'année 2016, modifié lors des séances du 16 juin, 12 juillet, 03 octobre et 02 novembre. En fonctionnement, je vous propose aujourd'hui de les ajuster pour un montant de 8 400 euros, soit un montant total modifié de 25 661 414 euros. Des ajustements sont nécessaires pour le fonctionnement des services. 8 400 euros en dépenses et en recettes traduisent d'une part le reversement des budgets annexes pour du matériel retiré au magasin et la recette permettra son réapprovisionnement. D'autre part, des économies réalisées sur le fonctionnement du service du théâtre permettent d'abonder l'investissement destiné aux mêmes services. En investissement, l'ajustement est fait à hauteur de 506 000 euros soit un montant total modifié de 11 303 474 euros. La quasi-totalité concerne des écritures d'ordre pour 500 000 euros.

Il s'agit de régularisations sur les trois dernières années, des intégrations de frais d'études sur des programmes achevés qui impactent le chapitre 41 en dépenses et en recettes. Pour le complément, il s'agit de modifications mineures qui accompagnent les besoins des services. On retrouve ici en particulier les 6 000 euros pour la mise aux normes d'équipement du théâtre.

Juste sur l'intégration des frais d'études, s'agissant d'une régularisation sur les trois dernières années, je ne saurais exactement vous dire sur quels travaux. Le principe, c'est qu'au départ il y a des études qui sont à part. Ensuite derrière, quand on fait les travaux correspondants, la comptabilité publique demande à ce que les études changent de chapitre en quelque sorte et soient réintégrées dans le chapitre des travaux pour avoir au final un coût de l'opération complet, études et travaux. Donc c'est juste un virement de ligne budgétaire qui n'impacte pas puisque c'est un virement à la fois en dépenses et en recettes. Et ce sont des travaux réalisés, alors dans la théorie ce sont des écritures d'ordre qui doivent se faire au fur et à mesure, mais c'est vrai que souvent on fait des vagues de régularisations de ce type d'écritures. J'ai donc l'honneur de vous proposer d'adopter la décision modificative n° 5 de la Ville pour l'exercice 2016 dans les conditions indiquées et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

**5. Ouverture anticipée des crédits budgétaires 2017****Mme Martine LOOCK :**

Le bon fonctionnement des services et la continuité des opérations en cours nécessitent pour être poursuivis de pouvoir engager des crédits. C'est l'objet de la première partie du tableau nouveaux crédits. En vertu de l'article L 1612-1 et sur autorisation du Conseil municipal, le Maire peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ces limites budgétaires strictement définies sont indiquées précisément dans la délibération et concernent donc les crédits nouveaux. Pour d'autres opérations, il faut disposer avant le vote du budget de crédits de paiement. Il s'agit-là d'opérations précises qui ont déjà été validées par ce conseil et dont la réalisation se poursuit sur plusieurs exercices, c'est la deuxième partie du tableau crédits de paiements. Ils permettent en ce début d'année d'avoir une vue d'ensemble des chantiers en cours dans notre collectivité et des crédits qui y sont dédiés. Ainsi, nous y retrouvons :

- l'ALSH de Terre-Rouge qui est un bâtiment communal qui fait l'objet d'une réfection à hauteur de 233 000 euros. Je précise que sur cette opération nous disposons de subventions de la Région à hauteur de 50 %.

- Les aménagements autour du Pont Valentré pour un montant total de 475 000 euros qui concernent l'enfouissement des réseaux, la mise en lumière et l'aménagement des abords.
- Le début des travaux de la rue Victor Hugo qui concernent la dissimulation des réseaux avant la réfection de la voirie elle-même pour 151 000 euros.
- Des opérations diverses en faveur du secteur sauvegardé, l'O.P.H.R.U., le C.P.A. et l'éclairage public pour un montant total de 608 000 euros.

J'ai donc l'honneur de vous proposer d'autoriser M. le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater des dépenses au chapitre détaillé et pour les montants maximums définis dans l'annexe et de s'engager à inscrire les crédits de paiement indiqués aux budgets primitifs 2017.

Adopté à l'unanimité.

## **6. Caution solidaire de l'emprunt souscrit par « Cahors Rugby »**

### **Mme Martine LOOCK :**

L'association Cahors Rugby souhaite financer l'achat d'un ensemble de tentes de réception situées au stade Lucien DESPRAT. Compte tenu de la valeur actuelle du crédit et pour conforter et diversifier les ressources propres du club, le bureau de l'association souhaite contracter un prêt de 40 000 euros dans les conditions suivantes : sur une durée de 4 ans à un taux fixe de 0,95 % et avec des échéances mensuelles de 849,60 euros.

La Ville est sollicitée pour se porter caution solidaire. Le montant annuel garanti est donc de 10 195,20 euros. Cette somme étant inférieure au montant annuel de la subvention municipale, en cas de défaillance, la collectivité ne serait pas mise en difficulté. J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée de soutenir l'association de Cahors Rugby dans sa recherche de ressources nouvelles, d'accorder notre caution solidaire sur le prêt aux conditions mentionnées ci-dessus et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette décision. Y a-t-il des questions ?

### **Le Maire :**

Pas de question. Peut-être qu'il y a des personnes qui sont au club qui ne vont pas participer au vote. Lionel. Je le mets donc à votre approbation.

M. GUIRAL et M. BOUILLAGUET (par procuration) ne participent pas au vote, car ils sont membres de l'association Cahors Rugby.

Adopté à l'unanimité.

## **7. Admission en non-valeur 2016 – Budget assainissement**

### **Mme Martine LOOCK :**

Nous avons là une série de délibérations sur les admissions en non-valeur. Nous commençons par les admissions en non-valeur du budget de l'assainissement. Le comptable public nous a transmis les états des restes à recouvrer c'est-à-dire des titres de recettes n'ayant pu faire l'objet d'un recouvrement.

Il s'agit de 304 titres concernant le budget de l'assainissement émis sur les exercices de 2005 à 2010 pour un montant de 15 347,33 euros. 88 % de ces titres ont un montant inférieur à 100 euros. Ils sont considérés comme irrécouvrables suite à des actes de poursuite sans effet menés avec toute la diligence possible. J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée d'admettre en non-valeur les créances du budget assainissement référencées ci-dessus à hauteur de 15 347,33 euros, de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires. J'aurais voulu compléter cette délibération parce que des

questions ont été posées en Commission des finances, dont il me paraissait intéressant en fait de répondre ou de communiquer l'information au Conseil, sur les chiffres tous les ans de ces non-valeurs. Pour comparaison, en 2015 nous avons sur le même chapitre et sur le même budget 46 455,06 euros. Alors vous verrez que dans la délibération suivante, nous avons à la fois de l'assainissement et de l'eau, donc globalement pour l'assainissement cette année nous avons 36 509 euros et l'année dernière nous avons 46 455 euros soit nous avons cette année 10 000 euros de moins. Et par rapport au montant total des recettes de l'année qui s'élèvent à 2 837 000 et quelques euros, le montant de ces non-valeurs représente un peu plus de 1 %. Sur le moment les sommes peuvent paraître importantes, mais en fait c'est quand même à relativiser avec le montant total des recettes.

Adopté à l'unanimité.

## **8. Admission en non-valeur 2016 – Budgets annexes eau et assainissement**

### **Mme Martine LOOCK :**

La suivante concerne le budget annexe eau et assainissement. Alors pourquoi retrouve-t-on l'assainissement ? C'est parce que par délibération du 15 novembre 2011, nous avons validé la nouvelle procédure de gestion centralisée du Trésor qui centralisait les facturations d'eau et d'assainissement. C'est-à-dire qu'avant 2011, nous avons des non-valeurs uniquement sur l'assainissement et depuis 2011 elles sont à la fois eau et assainissement, c'est la raison pour laquelle nous avons ces deux délibérations. Les missions d'un rôle unique : simplifier le recouvrement et améliorer la lisibilité pour l'utilisateur. Monsieur le Trésorier principal nous a transmis les états de restes à recouvrer, c'est à dire les titres de recettes ayant pu faire l'objet d'un recouvrement.

Il s'agit donc en la matière de 1 165 titres émis sur les exercices 2001 à 2015 pour 47 861,12 euros qui concernent l'eau et 21 162,46 qui concernent l'assainissement. 82 % de ces titres sont d'un montant inférieur à 100 euros. Ils sont considérés comme irrécouvrables suite à des situations de surendettement suivies de décisions d'effacement de dettes pour 50 % à peu près des titres concernés et à des PV de perquisitions ou de carences ou toute poursuite s'avérant sans effet pour l'autre moitié des titres. J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée d'admettre en non-valeur les créances des budgets eau et assainissement référencées ci-dessus à hauteur respectivement de 47 861,62 euros au titre des redevances eau et de 21 162,46 euros au titre des redevances assainissement. C'est donc ces 21 000 euros que j'ai rajoutés à ceux de la délibération précédente.

Pour mémoire en ce qui concerne l'eau, nous avons cette année 47 861 euros et nous avons l'année dernière 36 334 euros, soit 10 000 euros de moins. Ce qui veut dire qu'en terme eau et assainissement, nous sommes sur des sommes équivalentes d'une année sur l'autre, - 10 000 d'un côté et + 10 000 de l'autre.

Adopté à l'unanimité.

## **9. Admission en non-valeur 2016 – Budget principal Ville**

### **Mme Martine LOOCK :**

La troisième admission en non-valeur concerne le budget de la Ville. Le trésorier nous a également transmis des états de restes à recouvrer, c'est-à-dire les titres de recettes ne pouvant faire l'objet d'un recouvrement. Il s'agit donc ici de quarante titres concernant le budget de la Ville, émis sur les exercices de 2002 à 2016 pour un montant total de 17 680,56 euros donc 1 206,01 euros sur des services assujettis à la TVA. Ils sont considérés comme irrécouvrables comme les autres suite à des PV de perquisition, des PV de carence ou des situations de surendettement suivies de décisions d'effacement de dettes. J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée d'admettre en non-valeur les créances du budget Ville référencées ci-dessus pour un montant total de 17 681,58 euros, de préciser que les

crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

## **10. Réaménagement de dette**

### **Mme Martine LOOCK :**

La délibération suivante concerne le réaménagement de la dette. Dans le souci d'optimiser la gestion de la dette de la collectivité, le Maire, dans le cadre de la délégation de compétences accordée par ce Conseil le 11 avril 2014, peut recourir à des opérations de refinancement afin de réaménager cette dette. Dans ce cadre, il est possible d'évoluer vers un taux fixe ou variable, de modifier la durée des emprunts, de souscrire des emprunts nouveaux pour financer les investissements, d'intégrer éventuellement les indemnités dans l'encours de la dette. Afin de profiter des conditions optimales que peuvent offrir les marchés financiers et compte tenu des variations des taux qui interviennent actuellement, il est souvent opportun d'agir rapidement dans les négociations avec les organismes bancaires. Cette délégation de compétences, donnée par l'assemblée délibérante, s'exerce dans des conditions très définies qui sont décrites dans la délibération. Le Conseil municipal doit être tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation et dans les conditions prévues à l'article L-21, 22, 23 du Code général des collectivités territoriales. Donc pour information, l'offre actuelle du C.A.C.I.B. donc c'est une entité Crédit Agricole avec intégration du BFT porte sur les prêts suivants représentant un encours total de 10 234 367 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dont 8 millions pour la Ville. Elle concerne six emprunts à taux fixe et deux emprunts à taux variable dont vous avez le détail sur le tableau. Alors cette offre se présente dans les conditions suivantes :

- une durée de 14 ans pour le nouvel emprunt pour des prêts dont la durée est résiduelle et comprise actuellement entre 7 et 14 ans
- sur une périodicité trimestrielle avec un amortissement progressif et un taux fixe à 1,29 %
- pour un coût global estimé à 810 000 euros, gains sur les intérêts diminués du refinancement des indemnités actuarielles, mais avec une baisse des indemnités entre 2017 et 2023 de 310 000 euros en moyenne par an.

Il est précisé que vu les fluctuations du marché, ceci n'est qu'une proposition qui ne pourra être acceptée qu'après l'aval du Conseil municipal et nous vous proposons de déléguer l'autorisation de réaménagement pour un taux fixe maximum de 2 %. Les taux changent tellement qu'ils pourraient être supérieurs demain matin éventuellement.

Donc la deuxième offre porte principalement sur le budget du stationnement pour un montant d'encours de 5 609 249 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle concerne un emprunt à taux fixe et un emprunt à taux variable. Le réaménagement proposé à ce jour serait de réaménager la dette sur une durée de 25 ans, la durée actuelle de ces deux prêts est de 22 et 23 ans, avec une périodicité trimestrielle, un amortissement linéaire et un taux fixe à 1,65 %, pour un coût global estimé à 222 000 euros, gain sur les intérêts diminués du refinancement, des indemnités actuarielles, mais avec une baisse des intérêts entre 2017 et 2023 de 20 000 euros en moyenne par an. J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée, d'autoriser M. le Maire à négocier le réaménagement de prêt auprès du C.A.C.I.B. pour un taux fixe maximum de 2 %, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ces offres et de s'engager à inscrire les crédits nécessaires à ces actions au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

## **11. Attribution d'un acompte de subvention aux associations pour 2017**

### **Mme Martine LOOCK :**

Cette délibération concerne des associations apportant leur concours à la réalisation d'une mission de service public et présentant un intérêt communal. Il s'agit d'attribuer dès à présent un acompte sur subventions à plusieurs associations sans attendre le vote du budget primitif 2017. Il est convenu toutefois que le versement s'effectuera entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote du budget uniquement en fonction des besoins réels de trésorerie. Donc s'il n'y a pas d'appel des associations, les sommes ne seront pas versées. Donc cela concerne le Comité des œuvres sociales du Grand Cahors pour 22 000 euros, Cahors Rugby à XV pour 20 000 euros, Cahors Football Club pour 15 000 euros, Cahors Sauzet Basket pour 8 000 euros, Cahors 13 pour 8 000 euros, Cahors Trial Club pour 8 000 euros, Cahors Juin Jardins pour 10 000 euros et Cahors Blues Festival pour 21 000 euros.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée d'attribuer un acompte subvention aux associations citées, de dire que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2017, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

## **12. Attribution d'un acompte de subvention 2017 au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Cahors**

### **Mme Martine LOOCK :**

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif communal, rattaché à la commune. Afin de permettre à l'établissement de continuer de mener à bien ces missions, il conviendra de verser un acompte de subvention au titre du budget 2017 d'un montant de 300 000 euros. Les versements s'effectueront entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote du budget en fonction des besoins réels de trésorerie.

J'ai donc l'honneur de proposer d'attribuer un acompte sur subventions pour l'exercice 2017 au Centre Communal d'Action Sociale de Cahors pour 300 000 euros et de dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

## **13. Attribution d'un acompte de subvention 2017 à la Caisse des Écoles de Cahors**

### **Le Maire :**

Alors puisque Martine tu es présidente de la Caisse des Écoles, c'est moi qui vais, a priori, rapporter cet acompte de subventions qui concerne donc la Caisse des Écoles à hauteur de 100 000 euros pour assurer le bon fonctionnement de cette structure en début d'année. Oui Monsieur MAFFRE.

### **M. Jean-Luc MAFFRE :**

Non simplement une petite remarque. On va la voter, mais dans ce cas-là, on note quand même que la subvention totale pour 2016, comme je l'ai dit en Commission des finances, est de 127 000 euros et on fait un acompte de 100 000 euros, ce qui paraît déjà très important et Mme LOOCK m'a fait comprendre en plus que l'activité de la Caisse d'École était progressivement dégonflée puisqu'il s'agit de cantine et de fournitures aux élèves et qu'ainsi, l'utilisation serait peut-être même de 60 000 euros. Donc, voter un acompte de 100 000 pour une utilisation qui est en forte baisse, c'est un peu bretelle et ceinture on va dire. Mais bon, nous allons voter quand même.

**Mme Martine LOOCK :**

Je souhaite préciser effectivement pour ce qui concerne la Caisse des Écoles que la semaine dernière elle s'est réunie pour passer à la Ville la ligne fournitures scolaires, qui à elle seule représente une dépense de 65 000 euros. Lorsque la délibération d'avance a été rédigée, ce virement de ligne n'était pas acquis, voilà. Parce que la Caisse des Écoles ne s'est réunie que la semaine dernière. De toute façon, c'est précisé ici comme pour les autres subventions ; c'est que l'appel ne se fait qu'en fonction des besoins de trésorerie donc s'il n'y a pas de besoin, nous n'appellerons pas.

Mme LOOCK, Présidente de la Caisse des Écoles, ne participe pas au vote.  
Adopté à l'unanimité.

**14. Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

**Le Maire :**

Pour ceux qui étaient en Conseil d'agglomération, elle a été adoptée hier. Une C.L.E.C.T. a eu lieu mercredi dernier et a vocation à régulariser à travers les A.C, le transfert de compétences de création et d'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage. Simplement, les deux aires d'accueil de la Rocade, c'est-à-dire le Fontanet et l'aire d'accueil de Saint-Mary, aire de passage, les autres étant des aires de sédentarisation, restent de la compétence Ville ; je rappelle que c'est le Grand Cahors qui gère déjà les aires de grand passage. Le travail qui a été fait à l'époque, sur le transfert de la compétence voirie avec un calcul qui a été ramené à la contribution par habitant pour les dernières communes qui étaient rentrées, a fait apparaître que certaines étaient un peu en difficulté ; donc on a pris une mesure de plafonnement à travers ce nouveau critère qui permet ainsi d'avoir une contribution un petit peu plus juste que ce qu'elle n'était auparavant pour trois communes Cabrerets, Saint Cirq Lapopie et Bouziès. S'il y a des questions, on peut les aborder, mais enfin hier soir vous êtes déjà intervenus pour certains. Oui Madame EYMES ?

**Mme Isabelle EYMES :**

Je veux juste demander quelle est la différence entre le document que l'on nous a remis sur table et celui que nous avons dans le dossier.

**Le Maire :**

Bonne question. On l'avait déjà envoyé auparavant sauf qu'il n'avait pas été adopté donc il y a quelques modifications.

**Mme Martine LOOCK :**

L'une des colonnes a changé de place. Mais le montant est resté le même.

Adopté à l'unanimité.

**AMÉNAGEMENTS URBAINS**

**15. Dissimulation de réseaux de la rue Victor-Hugo – Convention de maîtrise d'ouvrage unique – Plan de financement et Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (APCP) – Abrogation de la délibération n° 8 du 25 novembre 2015**

**Mme Catherine BONNET :**

Je vous propose d'approuver les deux délibérations n° 15 et 16 ensemble. En effet, ces deux délibérations portent sur les travaux futurs d'aménagement de la rue Victor Hugo, à savoir,

les travaux de dissimulation des réseaux électriques par ENEDIS et les travaux de câblage par Orange. En effet, la Ville de Cahors a décidé d'accroître le périmètre de réhabilitation de la rue Victor Hugo aux rues Hautes Serres et des Carmes. C'est donc un avenant relatif à la contribution d'Enedis qui sera signé par la délibération n° 15 et une convention avec Orange par la délibération n° 16. J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

Vu l'avis de la Commission technique développement durable, d'abroger la délibération n° 8 du 25 novembre 2015 qui portait sur une convention avec un montant qui n'était donc pas conforme puisqu'il est modifié, d'autoriser M. le Maire et son représentant assigné avec Enedis l'avenant ci-joint, de dire que la Ville remboursera à Enedis, selon les modalités définies dans la convention, le coût estimatif des travaux, soit 250 985 euros hors taxes, de valider l'autorisation de programme à hauteur de cette somme, ainsi que les crédits de paiement suivants :

- Crédits de paiement 2015 pour la Ville : 100 000 euros hors taxes
- Crédits de paiement 2017 pour la Ville : 150 985 euros hors taxes.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, de préciser que les crédits 2017 seront inscrits au budget primitif de la Ville. Pour la délibération n° 16, je vous propose d'approuver la répartition financière ci-dessus, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec Orange la convention ci-jointe, de dire que la Ville remboursera à Orange, selon les modalités définies dans la convention, le coût estimatif des travaux, soit 2 490,82 euros hors taxes, de préciser que les crédits sont inscrits en ouverture anticipée du budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

#### **16.Dissimulation de réseaux de la rue Victor-Hugo – Convention de financement des travaux de câblage du réseau de communication électronique d'Orange**

Adopté à l'unanimité.

### **CŒUR D'AGGLOMÉRATION**

#### **17.Acquisition à l'amiable d'un logement au 50 rue Saint-James**

##### **M. Michel SIMON :**

Cette délibération a trait à la finalisation foncière pour le bâtiment démonstrateur du projet européen ENERPAT SUDOE par l'achat du dernier plateau du bâtiment d'angle qu'il y a entre les rues Saint-James et la rue du Petit mot. Donc, nous étions déjà propriétaires de tout le solde de ce qui avait été acheté il y a déjà un peu plus d'un an ou près de deux ans. Issu de l'ancienne copropriété, ce plateau a été négocié avec ses propriétaires M. LASALLE et Mme BOKENGA pour un montant de 15 000 euros. Au-delà de la reconstitution de la propriété globale du bien, les vendeurs vont aussi investir dans le cadre du projet Cœur d'Agglo donc cette négociation a été doublement fructueuse puisque nous avons pu, et trouvé une issue favorable à l'acquisition, et nous avons pu intéresser ces personnes qui habitent à Toulon pour venir investir à Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer d'approuver les conditions d'acquisition du lot III situé au 50, rue Saint-James pour un montant proposé de 15 000 euros et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et tous les documents y afférent.

Adopté à l'unanimité.

### **STATIONNEMENT**

## **18. Création d'une aire de stationnement gratuit à proximité de la gare SNCF de Cahors – Plan de financement prévisionnel**

### **M. Serge MUNTE :**

C'est la création d'une aire de stationnement. On vous l'a déjà présentée, là c'est son plan de financement. On parle de futurs parkings qui seront à droite du bâtiment SNCF. Nous avons eu l'opportunité de bénéficier d'un droit de priorité donc nous avons acheté une parcelle, BW 444, qui va permettre de faire un parking gratuit sur cette surface. La Région Occitanie va y participer à hauteur de 28 % donc c'est-à-dire 50 667 euros et la Ville de Cahors pour 72 % soit 130 222 euros. Ce parking sera livré normalement mil-janvier si le temps s'y prête. Ce que je voudrais vous préciser, donc après Roquebillière, Le Périé et la gare SNCF, le nombre de places de stationnement en surface sur la Ville de Cahors, excepté les parkings le Phare, l'Amphithéâtre, De Gaulle et Galdemar, sera de 3 600 places dont 2 500 gratuites donc 70 % et 1 100 payantes, donc 30 %. Je crois que c'est un rapport honorable, 70 % de gratuité et 30 % de places payantes.

### **Le Maire :**

Le plan de financement avec participation de la Région est intéressant avec 28 % sur de l'enrobé. Ce n'est pas souvent qu'on arrive à avoir des subventions sur l'enrobé, c'est à souligner.

Adopté à l'unanimité.

## **DYNAMIQUE COMMERCIALE**

### **19. Animations pour les fêtes de fin d'année : Conventions de partenariats**

#### **Le Maire :**

Nous sommes heureux de pouvoir signer parce que le tissu économique s'est fortement mobilisé, c'est une bonne nouvelle.

#### **Mme Catherine BOUIX :**

Cette année des animations de fête de fin d'année seront réalisées du 17 au 31 décembre soit sur la période des vacances scolaires, sur les allées Fénelon. La Ville, en accord avec les acteurs économiques locaux, a décidé de mettre en place trois pistes de luge en glace d'une longueur de 20 m chacune. Il y aura également quatre chalets, dont deux qui sont acquis à cette occasion et qui seront occupés par des commerçants qui vont y vendre des produits de fête comme du safran, des huîtres, des crêpes, du vin chaud... Il y aura également des animations telles que des ateliers culinaires, des jeux de laser-game, des animation rollers, bubble-soccer et d'autres animations, un défilé aux lampions qui aura lieu dimanche prochain à 17h30 sur le parvis lieu de départ pour celles et ceux qui ont envie de suivre le défilé.

Toutes ces activités sont indiquées dans le programme qui sera distribué dans toutes les écoles du Grand Cahors et dans divers points de la Ville comme les commerces, l'office de tourisme. Ces animations ont un budget global de 82 000 euros dont 59 000 de dépenses nouvelles puisqu'en fait là-dessus nous avons 11 000 euros qui sont liés aux investissements des deux chalets et 12 000 euros aux dépenses habituelles, relevant des crédits des services espaces verts, jeunesse et communication donc c'est ce qui se fait habituellement chaque année. Les 59 000 euros sont financés à parité par la collectivité et par le tissu économique local soit 28 000 euros de partenariat privé, 20 000 euros de l'office de commerce puisqu'en fait il a vocation à porter aussi les fêtes de fin d'année. Il y a 1 600 euros de recettes des chalets et des entrées des jeux et 10 000 euros issus de la décision modificative du Conseil

municipal du mois de novembre. Donc, je voudrais également en profiter pour remercier et citer les partenaires qui ont œuvré pour la réalisation de ces animations destinées aux cadurciens. Donc il y a eu la CCI du Lot, le Crédit Agricole Nord-Midi-Pyrénées, le Centre Commercial Leclerc PRADINES, la Banque Populaire Occitane, la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées, Carrément Fleur, La Chartreuse, Groupama, Sudreau, Ça Cartonne, Verbus, Evidence, Biocoop, la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Lot, le groupe Capel-Gamm Vert, le Trial Urbain International et le groupe Cahors.

**Le Maire :**

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame EYMES.

**Mme Isabelle EYMES :**

Nous sommes sur un ordre du jour tout schuss je dirais ce soir. D'abord nous voudrions préciser que si on nous avait demandé notre modeste avis sur ces animations de fin d'année, ce qui n'a pas été le cas, voilà ce que nous aurions dit :

Les fêtes de fin d'année sont une période propice bien sûr pour s'amuser, mais aussi pour dynamiser l'activité commerciale locale et donc contribuer à l'économie de notre territoire et par conséquent aux emplois. Donc la Ville de Cahors, en partenariat avec les commerçants et toute la liste qui nous a été énumérée, est légitime bien sûr à proposer des animations qui peuvent favoriser la consommation.

Je dis bien peuvent, car ceux qui n'en ont pas les revenus nécessaires n'achèteront pas quoi qu'il en soit. Pas de magie pour eux. En France, une personne sur sept vit sous le seuil de pauvreté, soit quand même plus de 8 millions de personnes et sur Cahors selon l'INSEE, le taux de pauvreté atteint 17,8 %, ce qui est considérable et mérite tout de même que l'on ne le passe pas sous silence. Alors quand nous lisons dans le journal de ce matin que l'animation phare, les luges, va coûter 5 euros les 10 minutes, nous sommes un peu dépités et nous nous demandons si ces animations sont bien destinées à tous les Cadurciens. Et en matière de coûts, j'aimerais également, Mme BOUIX, savoir si le coût énergétique de cette animation luge a été calculé et y compris surtout dans l'enveloppe globale parce que si les températures que nous connaissons actuellement persistent, la facture des fluides risque d'être fort élevée. De la même façon, pourriez-vous nous parler du coût environnemental de cette activité, qui je l'imagine doit être une des préoccupations majeures de la municipalité. Quoi qu'il en soit, nous saluons la constance de votre logique, la plage en été, la luge en hiver, donc pas de surprise.

Pour finir, je voudrais tout de même rappeler que tous les commerçants de Cahors ne sont pas adhérents à Cahors Actif, donc ces commerçants-là se retrouvent-ils dans les choix qui ont été faits, pas sûr. En tout cas, il y a d'autres animations qui ne sont pas dans cette logique et qui seront également proposées, notamment dans le quartier ancien et il serait normal, si cela n'a pas été fait, que la publicité de ces animations en soit faite également sur le site de la Ville.

**Mme Catherine BOUIX :**

En ce qui concerne les fluides, ils sont compris dans le coût des luges. En fait cette année, vu que c'est une première, le choix a été fait d'utiliser le prestataire qui est SYNERGLACE, qui a la compétence, l'expertise en la matière et donc en fait, les luges vont être entièrement gérées par cette société-là. Donc, c'est un package où effectivement tout est compris. Après, en ce qui concerne les commerçants, sachez qu'effectivement il y a d'autres commerçants, comme vous le disiez, qui n'adhèrent pas à Cahors Actif. Justement ces commerçants-là je les ai rencontrés, ils se sont fédérés pour certains à hauteur de 80 commerçants dans le quartier ancien ; nous les avons rencontrés à plusieurs reprises et je les rencontre à peu près une fois par semaine. Ils ont effectivement décidé également de porter des animations, ce qui va en toute logique et en toute cohérence avec l'esprit de ce qui doit se passer sur une Ville à Noël, soit un dynamisme commercial. Ils ont pleinement joué le jeu. Bien sûr qu'ils sont sur le programme et bien évidemment, on a travaillé avec eux et je peux vous dire qu'ils

sont ravis d'avoir une animation structurante portée près de leur commerce, enfin en tout cas cela a été leur retour lors de nos divers échanges. C'est à peu près ce que je peux répondre sur le sujet.

**Mme Isabelle EYMES :**

Et le coût environnemental ?

**Mme Catherine BOUIX :**

Je ne suis pas spécialiste en la matière, Mme EYMES, donc je ne vais pas me lancer sur des sujets que je ne maîtrise pas.

**Le Maire :**

En revanche Mme EYMES, vous avez fait un joli parallèle entre les animations d'hiver et Cahors plage l'été. Vous avez simplement omis une chose c'est que Cahors plage est totalement gratuit, qu'il participe à accueillir de nombreuses familles qui sont en difficulté et qui apprécient véritablement cet événement et je constate que malheureusement cette manifestation n'a pas vos faveurs non plus. Je le soumetts à votre approbation.

Mme EYMES s'abstient.

Adopté à la majorité.

## **20.Avis sur les dérogations au repos dominical accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2017**

**Mme Catherine BOUIX :**

Jusqu'ici les commerces avaient la faculté d'ouvrir sur la Ville sur cinq dimanches. Depuis la loi Macron du 6 août 2015, le Maire est autorisé à ouvrir la faculté jusqu'à douze dimanches. Le choix de la municipalité et de M. le Maire a été d'offrir la possibilité à ces commerces d'ouvrir sur huit dimanches donc les dates de ces dimanches ont été choisies en concertation avec les principaux concernés, soit les commerces eux-mêmes, qui désiraient ouvrir. Bien évidemment les syndicats, comme il se doit, ont été consultés que ce soit les syndicats classiques, ils ont tous donné leur réponse. Ont donc été retenues les dates des 15 et 22 janvier, ce qui correspond aux deux dimanches des soldes d'hiver, le 02 juillet qui correspond donc aux soldes d'été, le 10 septembre qui est le dimanche qui suit la rentrée des classes et donc à la demande des commerçants, les 10, 17, 24 et 31 décembre puisque 2017 verra son 24 et 31 décembre tomber des dimanches donc on comprend l'importance pour les acteurs économiques locaux de pouvoir ouvrir à ces dates-là. En ce qui concerne le secteur automobile, qui a des dates d'ouverture différentes puisqu'ils ne sont pas régis par le même conseil, ce sera le 15 janvier, le 19 mars, le 18 juin, le 17 septembre et le 15 octobre et cela évidemment, c'est à leur initiative.

**Mme Isabelle EYMES :**

Je ne referai pas le débat. Simplement pour dire que nous sommes aussi constants. L'année dernière nous avons voté contre et nous n'avons pas changé d'avis donc, nous sommes toujours contre l'extension des dérogations au repos dominical.

**Le Maire :**

Ce qui a le mérite de la cohérence ».

Mme CHABERT et M. TESTA s'abstiennent.

Mme EYMES vote contre.

Adopté à la majorité.

**FONCIER**

## **21.Rétrocession de la voirie interne et des espaces communs du lotissement Andrieu et leur classement dans le domaine public**

### **M. Michel SIMON :**

Concernant la problématique de ces anciens lotissements, la gestion des espaces a nécessité une approche globale avec les propriétaires habitant ce lotissement. Cela a été initié déjà depuis au moins 5-6 ans et le processus a abouti à ce que les propriétaires se regroupent en association syndicale libre et ils ont également réalisé des travaux de remise à niveau de cette voirie. Le contrôle a été fait par nos services tant sur la voirie que sur les réseaux, ce qui permet donc à ces espaces maintenant d'être rétrocédés à la collectivité. Ces espaces étaient restés la propriété d'initiateurs du lotissement ; Monsieur SOULEILLOU qui habite toujours à Bégoux, en a accepté la rétrocession pour l'euro symbolique. La voirie et les espaces intégreront ainsi successivement le domaine public de la commune.

Je vous propose donc d'approuver cette rétrocession pour l'euro symbolique de la voirie du lotissement Andrieu et des espaces communs suivant tout le listing des parcelles citées dans la délibération, d'approuver la rétrocession des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales de ce lotissement, d'autoriser M. le Maire à signer tout acte consécutif à cette décision et ensuite de décider également que cette voirie et les espaces communs seront transférés dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

Adopté à l'unanimité.

## **22.Cession d'un délaissé de voirie cadastré section EH n° 299p pour 25 m<sup>2</sup> environ, situé impasse du Maréchal Juin**

### **Michel SIMON :**

Le petit délaissé de la délibération 22 est un délaissé qui fait 25 m<sup>2</sup>, situé Impasse du Maréchal Juin. Il est issu d'un découpage très, très lointain quand ce lotissement a été réalisé certainement dans les années 60 ou 70 et il n'a aucune utilité pour la collectivité et M. et Mme FAGETOU, qui habitent juste à côté, ont demandé la rétrocession en prenant en charge tous les frais évidemment pour harmoniser leur propriété foncière et donc on vous propose vu l'avis de France Domaine d'autoriser la cession dans les conditions précitées, c'est-à-dire pour un coût de 100 euros, la charge étant à M. et Mme FAGETOU, d'autoriser M. le Maire à signer les actes correspondants à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

## **SOLIDARITÉS**

### **23.Règlements des aires d'accueil de Port Saint Mary et de la Rocade - Abrogation de la délibération en date du 21 septembre 2015 et des règlements intérieurs y afférents**

#### **Mme Noëlle BOYER :**

Mes chers collègues, il me revient de vous présenter la délibération 23 qui concerne le vote des règlements intérieurs des aires des gens du voyage, aire de la Rocade, de petit passage et aire de Saint Mary, aire d'accueil. Comme vous avez pu le lire dans les documents qui vous sont communiqués, les deux règlements se ressemblent dans l'essentiel de leurs articles, tant dans les conditions d'accès que dans la durée de séjour et la durée de dérogation. Je pointerai donc les différences, l'aire de la Rocade a cinq places et l'aire Saint Mary vingt-cinq places. La durée maximum de séjour sur l'aire de la Rocade est de quinze jours, elle est de trois mois à l'aire Saint Mary. Je ferai un focus sur le changement intervenu dans l'exigence de scolarité effective des enfants de six à seize ans entre le précédent règlement intérieur et

celui qui vous est présenté ce soir. Enfin, au moment du transfert de la compétence gens du voyage au Grand Cahors, transfert effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, je voudrais saluer le travail réalisé pendant des années par Bernard VOLLANT, Patrice FELZINES et Stéphane MAILLOT au bénéfice de ce groupe de familles de voyageurs, cela n'a pas toujours été simple ni facile. Je rappellerai pour ceux qui l'ont connu, l'état dans lequel nous avons trouvé le terrain Saint Mary en 2008. Il a fallu programmer et conduire obstinément le projet de création du lotissement de Capenau qu'a conduit Geneviève LAGARDE, sur le précédent mandat, puis programmer et conduire la mise aux normes du terrain, assainissement, compteur individuel d'eau et EDF, sanitaires. Enfin, il fallait s'engager dans la gestion, externaliser vers un opérateur professionnel dont c'est le corps de métier. C'est fait. La société VAGAUD gère l'air depuis le 3 octobre 2016.

Pour la Ville de Cahors nous tournons aujourd'hui une page. Cette page des aires des gens du voyage. Je remercie donc Martine LOOCK pour son investissement dans cette problématique, tant dans le premier mandat que dans le second et Geneviève LAGARDE pour avoir réglé la question de CAP-NAU. Nous pouvons tous ensemble être satisfaits et fiers je dirais, de passer à la Communauté d'agglomération deux terrains aux normes, agréés par la CAF et qui respectent dans les conditions d'accueil ce qui doit être garanti en république aux voyageurs. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

## **JEUNESSE**

### **24.FIT DAYS MGEN 2017 : Convention de partenariat**

#### **M. Alain SAN JUAN :**

Après l'animation d'hiver et l'animation d'été, nous allons passer à l'animation de printemps, mais juste une toute petite. Vous vous rappelez que Cahors recevait une étape du City Raid Andros pendant quelques années, qui ensuite est parti vers des Villes beaucoup plus fortes et a abandonné Cahors. Mais nous avons poursuivi, par des raids aussi qui se faisaient, mais en interne. Cette année, nous avons été sollicités par l'association TIGRE pour une journée aussi en direction des jeunes des écoles, pour faire une journée qu'ils appellent Fit Days. Celle-ci est accompagnée par la MGEN. Cette animation est ouverte en direction des scolaires de 5 à 10 ans, des centres de loisirs, espaces sociaux et citoyens ainsi que tout public ayant intérêt pour le triathlon. Mais ce n'est pas parce que la base de l'animation c'est le triathlon. Cette opération est mise en place par l'association avec l'aide de la MGEN du Lot, le club de Cahors de triathlon dans le cadre d'une convention de partenariat en collaboration avec les services de communication de la Ville de Grand Cahors, sport, festivité et finances de la Ville de Cahors. La logistique totale est assurée par l'organisateur, sur les aires définies dans le village le mercredi 31 mai 2017 au matin et pour cela, la Ville doit participer à une hauteur de 3 200 euros pour l'organisation de cette manifestation sportive. Sachez aussi qu'il y a une autre aide du C.N.D.S. qui participe à cette manifestation par le biais de Cahors triathlon. Vous remarquerez sur le livret, le programme de la journée, mais que va-t-il se passer ce jour-là ? C'est un village qui s'installe dès le matin 6h sur les allées Fénelon ; l'organisateur installe tout le matériel et met même à disposition des tentes si nous voulons nous-mêmes installer des ateliers. Ensuite, ils montent pour les enfants notamment, une petite piscine gonflable de façon à faire 20 m de natation, 1 km en VTT, 250 m de course pour les jeunes. L'après-midi, c'est rebolote avec des ateliers tout autour du village puisque l'on retrouve un atelier nutrition, un atelier sécurité routière, tri des déchets, un atelier des sapeurs-pompiers de Cahors, un atelier de prévention des risques scolaires et enfin le droit des enfants. Donc, vous voyez que ce n'est pas simplement une pratique sportive, mais tout un ensemble d'activités en direction des enfants. Voilà j'ai fini de vous présenter cela donc je vous demande d'autoriser M. le Maire ou son représentant de signer cette convention de partenariat et d'accorder une aide financière de 3 200 euros à l'association TIGRE pour

l'organisation du FIT DAYS MGEN 2017 et dire que les crédits sont inscrits au budget 2017. Je voudrais d'ailleurs préciser que nous avons suspendu l'activité que nous faisons en interne les autres années, ce qui fait que le coût final va être très peu plus élevé que ce qu'il y avait avant, autour de 500 euros pas plus, par rapport à ce que nous faisons les années précédentes. J'ai bien dit que nous avons suspendu ce que nous faisons avant, car si ce système ne fonctionne pas, nous pourrions toujours revenir sur ce que nous faisons.

Adopté à l'unanimité.

## **EAU**

### **25.Tarifs du prix de vente de la régie de l'eau 2017**

#### **M. Henri COLIN :**

Dans le cadre de la fixation annuelle des tarifs de vente de l'eau, il est proposé, après avis de la Commission technique développement durable de maintenir le tarif de prix de vente de l'eau à 1,41 euro HT par m<sup>3</sup> pour les compteurs de diamètre 15 à 30 mm, de maintenir le tarif du prix de vente de l'eau à 1,21 euro HT par m<sup>3</sup> pour les compteurs de 40 à 100 mm et de maintenir le barème de l'abonnement qui est un forfait annuel de l'entretien des compteurs pour les compteurs de 40 à 100 mm comme suit : compteur de 40 mm 191 euros HT, compteur de 60 mm 356 euros HT, compteur de 80 mm 590 euros HT, compteur de 100 mm 825 euros HT et de fixer la date d'effet de ces dispositions au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **Mme Isabelle EYMES :**

Nous allons voter pour cette délibération comme l'année dernière parce qu'il n'y a pas d'augmentation du prix.

#### **Le Maire :**

Vous n'aviez pas voté pour l'année dernière, je crois.

#### **Mme Isabelle EYMES :**

Si tout à fait. Pour la même raison, parce qu'il n'y avait pas eu d'augmentation du prix bien que le prix pour nous reste encore trop élevé. Simplement, j'ai fait un rapide calcul et je vois que le prix au m<sup>3</sup> en prenant au plus haut l'eau et l'assainissement, l'on arrive à 3,57 alors que pour les aires de passage l'on est à 4,42 euros au m<sup>3</sup> d'eau facturé.

#### **M. Henri COLIN :**

Sur l'eau et l'assainissement, nous avons des taxes d'agence de l'eau, etc. puisque tout à l'heure je vous ai parlé de reversement de la taxe donc là c'est le prix de l'eau et de l'assainissement que nous fixons. C'est le prix municipal, mais qui ne prend pas en compte les taxes d'agence de l'eau, les taxes de bassin et tout cela qui se rajoutent. Donc ce qui est demandé c'est le prix avec taxes.

#### **M. Daniel COUPY :**

Pour ma part, je suis un petit peu surpris que le prix de l'eau ne suive pas au moins l'inflation puisque tous les coûts qui rentrent dans la détermination du prix de l'eau ont augmenté et l'on va créer un écart considérable entre le prix de l'eau sur Cahors intra-muros qui est de 1,41 euro et les habitants qui sont sur les hauteurs, que ce soit sur le syndicat du Quercy Blanc, de Francoulès ou de l'Iffernet. Tous ces syndicats ont augmenté considérablement ces prix de l'eau pour faire face aux investissements qu'il y a lieu de faire sur ces immenses réseaux. Juste un chiffre, 900 km pour le Quercy Blanc, 160 km pour Cahors.

Donc, il y a beaucoup de travaux à faire. Les prix ont augmenté et nous sommes en moyenne entre 2,20 euros et 2,50 euros le prix du m3 sur les hauteurs de Cahors. Je trouve que le différentiel va s'augmenter. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai là-dessus. Concernant l'assainissement, là je voterai pour puisque les gens qui sont sur les hauteurs ne sont pas concernés par la redevance et par la taxe assainissement.

**Le Maire :**

Nous avons eu le débat, mais simplement c'est une mesure dans un contexte où le pouvoir d'achat est quand même bas et je pense que cette non-augmentation du tarif de l'eau sera appréciée. Nous avons vu augmenter l'eau au niveau de l'inflation qui est aujourd'hui plus basse qu'elle ne l'a été. Je pense qu'il est important d'envoyer un geste fort pour le pouvoir d'achat des plus démunis notamment donc nous assumons cette non-augmentation du tarif de l'eau ce qui ne veut pas dire que, dans les années qui viennent, nous n'envisageons pas des investissements et à ce moment-là, nous verrons la politique que nous pourrons mener. Mais aujourd'hui, je pense qu'il est important de donner quelques signes. Voilà ce que nous faisons et ce que nous ferons aussi sur la fiscalité je l'espère. Mais nous aurons l'occasion d'en débattre au prochain débat d'orientation budgétaire l'année prochaine.

M. COUPY s'abstient.  
Adopté à la majorité.

## **26.Tarifs du prix de vente de la régie de l'assainissement 2017**

**M. Henri COLIN :**

Dans le cadre de la fixation annuelle des tarifs de vente de l'eau au niveau assainissement, il est proposé, vu l'avis de la Commission technique développement durable de maintenir également le prix du m3 d'assainissement à 2,16 euros HT par m3 d'eau facturé pour les usagers domestiques et de maintenir les barèmes des forfaits tarifs dégressifs applicables aux industriels et assimilés, raccordés comme suit :

- de 0 à 6 000 m3 annuels 2,16 euros HT,
- de 6 001 m3 à 12 000 m3 1,84 euro HT,
- de 12 001 m3 à 24 000 m3 1,61 euro HT,
- plus de 24 001 m3 1,50 euro HT

Et de fixer la date d'effet de ces dispositions au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Nous nous abstenons parce que nous maintenons que le prix de l'assainissement et non de l'eau, est beaucoup plus élevé que les références à Cahors soit de l'ordre de 1 euro par m3 de plus qu'ailleurs. Nous aimerions qu'il baisse.

**Le Maire :**

Vous en connaissez la raison. Vous verrez très rapidement dans les années qui viennent que ces collectivités-là seront obligées de revenir sur ces prix parce qu'elles auront besoin aussi de construire les stations en assainissement.

**Mme Isabelle EYMES :**

Nous sur cette délibération nous allons voter pour alors que l'an dernier nous nous étions abstenus puisque l'année dernière, vous aviez une augmentation. Nous nous étions abstenus compte tenu justement que c'était à cause de la station d'épuration. Nous voyons par contre qu'il n'y a plus de problème de retraitement des boues visiblement puisque le prix n'augmente pas. Nous sommes satisfaits de ce 0 % d'augmentation.

**Le Maire :**

Il n'y a pas de problème de retraitement. Enfin en tout cas il ne pèse pas plus que ce qu'il pèse aujourd'hui. Si nous avons une solution, cela baisserait.

**M. Henri COLIN :**

Il n'y a pas de problème de retraitement puisqu'effectivement nous avons mis en place un suivi très précis du traitement de nos déchets et en particulier de l'arrivée de zinc dans nos boues qui avait pour conséquence de nécessiter parfois un double traitement de nos usées et qui nous occasionnait un surcoût non négligeable.

Pour 2016, nous avons réussi à maîtriser cet aspect-là à peu près. Au début de l'année, c'était un peu dur, mais on a réussi en fin d'année et donc nous maintenons effectivement notre volonté sur 2017.

M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme DIRAT et M. GRINFEDER s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

**27.Présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau des Syndicats de l'IFFERNET, de FRANCOULÈS et du QUERCY BLANC****M. Henri COLIN :**

La Ville de Cahors assure la distribution en eau potable en régie pour une grande partie de son territoire et pour le reste, elle adhère à trois syndicats d'Iffernet, Francoulès et Quercy Blanc.

Conformément au décret du 6 mai 1995, les Conseils municipaux adhérant à un établissement public de coopération intercommunale doivent être destinataires du rapport annuel adopté par cet établissement. C'est pour cela que les trois syndicats nous ont fait parvenir le rapport sur les prix et la qualité du service. Le syndicat de l'Iffernet qui gère la partie sud de l'agglomération pour 188 abonnés, le syndicat de Francoulès qui a 177 abonnés avec Saint Henri et Cimetière nord et le syndicat surtout du Quercy Blanc qui gère la partie ouest de l'agglomération dont nous avons parlé tout à l'heure, qui a 784 abonnés et pour lequel la Ville de Cahors alimente et fournit près de 800 000 m3.

La commune de Cahors est représentée au Conseil d'administration de chacun des établissements. La présentation de ces rapports que vous avez est faite à titre d'information et ne nécessite pas un vote de votre part.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau des syndicats.

**MARCHÉS PUBLICS****28.Création d'un groupement de commandes : « Transport et traitement de déchets » – Constitution et adhésion au groupement****M. Michel SIMON :**

Comme nous le faisons régulièrement et pour optimiser nos commandes publiques sur nos collectivités, je vous propose la création de ce groupement de commandes transport et traitement des déchets dont le Grand Cahors assurera la coordination et qui concerne deux lots, le lot 1 des prestations récurrentes qui reviennent régulièrement et le lot 2 pour les prestations occasionnelles.

Le marché aura une durée d'un an, renouvelable trois fois soit un total maximum de quatre ans. Donc je vous propose d'approuver la création de ce nouveau groupement de commandes entre la Ville et la Communauté d'agglomérations pour le transport et le traitement des déchets et d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive et tous les documents consécutifs.

Adopté à l'unanimité.

## **DRH**

### **29.Création de postes suite à réussite aux examens professionnels**

#### **Mme Martine LOOCK :**

Dans le cadre des avancements de grades de nos agents, le Comité technique a émis le souhait de valoriser les agents qui avaient passé avec succès un examen professionnel. Cette valorisation est envisagée en termes de prise d'effet c'est-à-dire que les agents lauréats d'un concours professionnel sont nommés en début d'année d'établissement du tableau d'avancement, soit en janvier ou en février. Au regard des résultats aux examens professionnels recensés auprès du service des ressources humaines et des missions confiées aux agents lauréats, j'ai l'honneur de vous proposer d'approuver la création de 25 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, de dire que les crédits nécessaires à la création de ces emplois seront inscrits au budget 2017 de la Ville et de ses budgets annexes. Naturellement les postes anciennement détenus par ces agents promouvables seront supprimés après avis du comité technique.

#### **Mme Isabelle EYMES :**

Je voudrais dire que malgré cela il va rester des contractuels précaires qui ne rentrent pas dans ce plan pluriannuel dans les articles malheureusement donc il faudra bien à un moment donné trouver des solutions pour ceux qui sont dans les écoles, en animations.

#### **Le Maire :**

Là je pense que vous qui avez accéléré. Vous êtes déjà sur la délibération suivante.

#### **Mme Isabelle EYMES :**

Sur la délibération suivante, j'ai loupé une porte.

#### **Mme Isabelle EYMES :**

Sur cette délibération, il s'agit de créer des postes qui correspondent aux réussites à l'examen. Le service formation encourage les agents à passer des examens. Le moins que nous puissions faire est de les nommer sur des postes.

Adopté à l'unanimité.

### **30.Plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

#### **Mme Martine LOOCK :**

Un certain nombre de dispositions légales ont été prises en mars et en novembre 2012, relatives à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Elles prévoyaient, pendant une durée de quatre ans, des modes de recrutement réservés, donnant accès au statut de fonctionnaire pour des agents non titulaires et sous certaines conditions. La loi du 20 avril 2016 a prolongé ces dispositifs pour une durée de deux ans. Les modes de recrutements, selon les cadres d'emploi, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le centre de gestion, soit des concours réservés, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016 à 2016 doit être approuvé par le Conseil municipal et après avis du comité technique. Ce programme détermine, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de gestion prévisionnelle des effectifs, les cadres d'emplois ouverts au recrutement réservé et le nombre d'emplois

ouverts à chacun de ces recrutements. Aucun agent de la collectivité ne remplit les conditions de ce nouveau dispositif pour prétendre à une intégration ou à une CDIisation. Le Comité technique, réuni le 14 novembre 2016, a été informé de ce constat. J'ai donc l'honneur de vous proposer, bien que la collectivité n'ait aucun agent à proposer, d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire annexé à la présente délibération.

**Mme Isabelle EYMES :**

Donc ce n'est pas une question. C'est juste une réflexion pour dire que malgré ce dispositif, il va rester des agents.

**Le Maire :**

Il en reste encore quelques-uns, mais il y a un effort conséquent quand même qui a été fait.

**Mme Martine LOOCK :**

Effectivement, ce plan pluriannuel correspond à un cadre particulier extrêmement réglementé dans lequel on ne peut pas trouver. Mais vous avez tout à l'heure évoqué les emplois d'animation. Effectivement, nous en avons un certain nombre et pour ces emplois d'animation nous faisons des stagiairisations, dès que cela est possible, en regroupant des emplois à temps incomplet, parce que l'on ne peut pas stagiairiser des emplois à 10h par semaine. Cela n'existe pas. Pour rentrer au minimum dans le cadre, nous regroupons des emplois du temps à temps partiel, à temps très partiel, afin de permettre une stagiairisation de ces agents même si c'est une stagiairisation à temps incomplet parce qu'il est impossible, sur ces emplois d'animations, d'avoir des temps complets généralement.

**Le Maire :**

S'il n'y a plus d'intervention, j'en profite quand même, avant de clore la séance, pour vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël et vous dire à l'année prochaine. Le 2 février, prochain Conseil municipal. Merci de votre attention.

Adopté à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.**

**Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.**



**Le Secrétaire**

**Lionel GUIRAL**